

I– LOIS & ORDONNANCES

Loi n° 2025-015/P.R/ autorisant la ratification de l’Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l’utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, signée à New York, le 22 septembre 2023 par le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie.

L’Assemblée Nationale a adopté ;

Le Président de la République

promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier : Le Président de la République est autorisé à ratifier l’Accord se rapportant à la convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l’utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, signée à New York, le 22 septembre 2023 par le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l’Etat et publiée au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Fait à Nouakchott, le 02 Juin 2025

Mohamed OULD CHEIKH

EL GHAZOUANI

Le Premier Ministre

El Moctar OULD DJAY

La Ministre de l’Environnement
et du Développement Durable

Messouda Baham Mohamed

LAGHDAF